



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Expulsion

Question écrite n° 49739

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait qu'un imam résidant à Metz (quartier de Borny) a été expulsé en 1994 alors même qu'étant un opposant déterminé à la dictature qui est actuellement au pouvoir en Algérie, il était évident que son retour dans son pays comportait pour lui un risque grave. Le Conseil d'État a d'ailleurs reconnu le bien-fondé de cette analyse en annulant (hélas a posteriori), la décision de renvoi en Algérie de l'imam concerné. Celui-ci fut, comme on pouvait le prévoir, arrêté immédiatement à son arrivée en Algérie et depuis, son entourage n'a plus de nouvelles, ce qui est inquiétant eu égard aux agissements des tortionnaires qui détiennent actuellement le pouvoir en Algérie. Le Conseil d'État ayant reconnu l'existence d'une illégalité dont les conséquences sont considérables, il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il serait légitime qu'en compensation de la faute commise, le gouvernement français s'inquiète auprès de la dictature algérienne pour savoir ce qu'est devenu l'imam concerné.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49739

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1486